ANNEXE IV

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **IND-BA-110**

Déstratificateur ou brasseur d'air

1. Secteur d'application
Industrie.

2. Dénomination
Mise en place d'un déstratificateur ou brasseur d'air pour l'homogénéisation de la température de l'air d'un local industriel chauffé par un système convectif et/ou radiatif.
Les systèmes radiatifs de chauffage de « zone » ou de « poste » ne sont pas éligibles à l'opération.

3. Conditions pour la délivrance de certificats
La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le local industriel a une hauteur sous plafond ou sous faîtage d'au moins 5 mètres.

Le déstratificateur ou brasseur d'air est équipé d'un thermostat.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un déstratificateur ou brasseur d'air équipé d'un thermostat.
A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un déstratificateur ou un brasseur d'air équipé d'un thermostat.

4. Durée de vie conventionnelle
15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Installation d'un déstratificateur ou brasseur d'air dans un local chauffé par un système convectif :

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)			Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance nominale totale du système convectif de chauffage en kW
	$5 \leq h < 10$	$h \geq 10$					
H1	**1,0**	**2,7**		1x8h	**1 300**		
H2	**1,1**	**3,1**	X	2x8h	**2 700**	X	**P**
H3	**1,4**	**3,7**		3x8h avec arrêt le week-end	**2 900**		
				3x8h sans arrêt le week-end	**4 000**		

Installation d'un déstratificateur ou brasseur d'air dans un local chauffé par un système radiatif :

Zone climatique	Coefficient tenant compte de la hauteur du local (h en mètre)			Mode de fonctionnement du site	Montant en kWh cumac par kW		Puissance nominale totale du système radiatif de chauffage en kW
	5 ≤ h < 10	h ≥ 10					
H1	**1,0**	**2,7**	X	1x8h	**470**	X	**P**
H2	**1,1**	**3,1**		2x8h	**940**		
H3	**1,4**	**3,7**		3x8h avec arrêt le week-end	**1 000**		
				3x8h sans arrêt le week-end	**1 400**		

Lorsqu'un local industriel est chauffé par un système convectif et un système radiatif, les montants en certificats peuvent être cumulés.

La puissance nominale totale du système de chauffage est la somme des puissances nominales des équipements qui composent ce système de chauffage.